

A QUAND UN ENVIRONNEMENT NON SEXISTE ET DES CONGÉS MENSTRUELS?

**UNE COLLÈGUE DEMANDE À ÊTRE
RELAYÉE POUR UN COURS QUI DEVAIT
AVOIR LIEU DANS LE BASSIN, ET
D'ÉCHANGER SES SÉANCES POUR LA
SEMAINE SUIVANTE.**

**LE COLLÈGUE PREND LE TALKIE-WALKIE
POUR ANNONCER À TOUT
L'ÉTABLISSEMENT QUE CE SERAIT LUI
QUI TIENDRAIT LE COURS CAR SA
COLLÈGUE EN RAISON DE SES RÈGLES
NE POURRA PAS L'ASSURER**

En piscine comme ailleurs, avoir ses règles rend souvent le travail plus difficile (douleur, écoulement...), d'autant plus que rien n'est fait par l'employeur pour adapter le travail. A cela s'ajoute très souvent des agissements sexistes inacceptables.

En effet, selon le droit : « Aucun agent public ne doit subir d'agissement sexiste, défini comme tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant ».

Si vous en êtes victime, le collectif féministe est disponible pour vous accompagner dans vos droits.



AQUAND UN ENVIRONNEMENT NON SEXISTE ET DES CONGÉS MENSTRUELS ?

Les menstruations peuvent avoir des impacts redoutables sur nos corps : variation de l'énergie, baisse du taux d'oxygène et de fer, crampes abdominales douloureuses, migraines, nausées et douleurs au dos. 50% à 80% des personnes menstruées en souffrent. Cela peut vite devenir insupportable et handicapant.

Or la société patriarcale nous enseigne qu'il faut faire avec, ne pas se plaindre et prendre sur soi. On nous renvoie qu'en tant que femme, les règles sont un problème personnel à gérer individuellement. Alors des collègues prennent des jours de congés, des RTT pour faire face. Cela ne doit plus durer.

Le congé menstruel pour améliorer les conditions de travail

Pas besoin d'attendre une loi pour autoriser ses agentes à obtenir des autorisations spéciales d'absence pour règles douloureuses ou trop abondantes.

Comme nous l'avons fait lors de la dernière réunion pour le plan égalité entre les femmes et les hommes à la ville de Paris, nous interpellons régulièrement notre employeur, pour la création d'un congé menstruel dans le souci de la qualité de vie au travail de ses agentes. Nous demandons :

- La possibilité de 3 autorisations spéciales d'absence minimum pour prévenir les journées de travail trop dures pour une grande partie des collègues quand elles ont des règles abondantes et/ou douloureuses, ou encore des Syndrômes Pré-Menstruels (SPM) invalidants.
- Que les agent·es soient informé·es par la médecine du travail et le Bureau de Prévention des Risques Professionnels sur les possibilités concrètes de suivi, d'aménagement de poste en cas d'endométriose
- De développer la prévention et des formations pour un environnement non sexiste au travail.

Rejoignez-nous pour gagner ces droits nouveaux, et améliorer la qualité de travail à la ville !

**Retrouvons-nous le mercredi 8 mars 2023
à notre Conférence-Débat
Pour l'égalité au travail comme à la retraite !
Rendez-vous de 9h à 12h -Salle Chaligny -
15 rue de Chaligny 75012 Paris - A 2 pas du Métro Reuilly Diderot**

L'administration donne le droit à tout.e agent.e (fonctionnaires, non titulaires) de venir le 8 mars de 9h à 12h sur son temps de travail + temps de trajet aller retour. Il faut prévenir votre responsable au moins 3 jours à l'avance pour organiser votre absence (code chronotime 6AS4).

COLLECTIF FEMINISTE SUPAP-FSU: feministesupap@gmail.com